

Enregistrement des visiteurs dans le cadre de la pandémie Corona pour la piscine de de Hermeskeil

Date

Heure d'arrivée

Wird von den Mitarbeitern
ausgefüllt

Nummer

Personnes vivant dans un ménage:

Prénom, nom de famille

Prénom, nom de famille

Prénom, nom de famille

Prénom, nom de famille

Prénom, nom de famille

Rue

Code postal/Ville

Numéro de téléphone

<u>Von den Mitarbeitern auszufüllen:</u>					
erkennbare Symptome	Nein	Ja			
Uhrzeit verlassen des Bades					

En raison de la 22ème Ordonnance concernant la lutte contre le virus Corona en Rhénanie-Palatinat datée du 01.06.2021 (22. CoBeLVO – en vigueur depuis le 02.06.2021) et avec le concept hygiénique pour les piscine extérieures, les lacs de baignade, il est nécessaire d'enregistrer tous les visiteurs afin de rendre possible la traçage des chaînes d'infection dans le cadre de la pandémie de Corona. Les données doivent être conservées pour une durée d'un mois à partir de la date de la visite de la piscine. Les données seront traitées de manière confidentielle et seront effacées après écoulement du délai légal conformément au règlement relatif à la protection des données - la DSGVO (Datenschutz-Grundverordnung).